



Termes de référence pour le recrutement d'un consultant pour l'élaboration d'un manuel de procédures pour la gestion du COMMUNITY FUND

Août 2022

1- Contexte général

Le chômage chez les jeunes diplômés et touchant très particulièrement les régions intérieures est le problème central de la Tunisie après la révolution. Au problème du chômage, s'ajoute le déséquilibre régional en termes de développement économique, social et environnemental.

Le Gouvernement tunisien et ses partenaires considèrent la création d'emplois décents, en particulier pour les jeunes des deux sexes dans les régions défavorisées, comme priorité centrale et moteur de croissance économique et de développement, ainsi que de paix sociale. Toutefois, les difficultés économiques et le ralentissement de l'appareil de production ont considérablement réduit la capacité du secteur privé à créer de nouvelles opportunités d'emploi. Dans cette situation, la promotion de l'emploi indépendant grâce à l'entrepreneuriat individuel ou collectif semble offrir un réel potentiel pour réduire d'une manière significative le chômage des jeunes y compris au sein de l'économie informelle

C'est dans un tel contexte que l'économie sociale et solidaire (ESS) a été identifiée par le gouvernement Tunisien et les partenaires sociaux comme un secteur possédant un important potentiel de réduction des inégalités sociales, de création d'emploi, d'inclusion et de richesse et voie de passage vers l'économie formelle.

Le projet JEUN'ESS mis en œuvre par l'Organisation Internationale (OIT) en partenariat avec le Ministère de l'Economie et de la planification s'inscrit dans le cadre du programme EU4YOUTH (Programme d'Appui à la Jeunesse Tunisienne) financé par l'Union Européenne (Convention de financement entre le gouvernement Tunisien représenté par le ministère de l'Economie et de la Planification et l'Union Européenne ENI/2018/041-142).

Le programme EU4YOUTH a pour objectif la contribution à l'inclusion économique, sociale et politique des jeunes Tunisiens les plus défavorisés à travers une approche de développement local en Tunisie et plus particulièrement dans les zones ciblées.

L'Organisation Internationale du Travail (OIT) est une agence spécialisée des Nations Unies qui a pour mission de promouvoir les droits au travail, favoriser la création d'emplois décents, améliorer la protection sociale et renforcer le dialogue social pour résoudre les problèmes liés au monde du travail. Sa structure tripartite constitue une plateforme unique pour promouvoir le travail décent pour tous les hommes et les femmes.

C'est dans ce cadre que le projet JEUN'ESS a mis en place trois fonds pour promouvoir l'économie sociale et solidaire dans 7 gouvernorats (Jendouba, Kef, Kairouan, Sidi Bouzid, Kasserine, Kébili et Gabès) :

1- Le « Re-Fund Challenge » pour appuyer les structures en difficulté en les aidant à élaborer et mettre en œuvre un plan de sauvetage efficace. Il s'adresse principalement aux jeunes tunisiennes et tunisiens en situation de vulnérabilité et se traduira sous forme de subventions octroyées aux bénéficiaires.

2- Le « Social Innovation Fund » pour appuyer la création de nouvelles structures de l'ESS et/ou consolider des structures de l'ESS existantes.

3- Le « Community Fund » pour appuyer le rôle des collectivités locales dans la promotion de l'ESS.

2- Contexte de la consultation

L'économie sociale et solidaire est par définition une économie de proximité. L'analyse des expériences au niveau international montrent que les pays qui ont réussi à faire de l'ESS un modèle de développement local et de création d'emploi, ont misé sur le rôle crucial des collectivités locales dans l'ancrage de cette économie au niveau local.

En Tunisie, le processus de la décentralisation a été récemment déclenché en 2018 avec la promulgation du Code des collectivités locales afin de concrétiser le principe du pouvoir local inscrit dans la constitution de 2014, impliquant par conséquent une relocalisation des responsabilités.

En vertu de ce Code, les attributions des collectivités locales couvrent, entre autres, le développement local et l'appui à l'emploi au niveau local y inclus l'appui aux initiatives locales de l'économie sociale et solidaire. A ce titre, il convient de rappeler que l'article 109 du code des collectivités locales stipule explicitement que :

Article 109 du code des collectivités locales

« Les collectivités locales s'emploient à appuyer l'économie sociale et solidaire ainsi que les projets de développement durable notamment dans les projets de l'économie verte et des énergies renouvelables, moyennant des contrats conclus à cet effet et conformément à la législation en vigueur. Les collectivités locales veillent à prévoir des crédits pour appuyer les projets d'économie sociale et solidaire et les projets concourant à l'intégration de la femme rurale et les personnes souffrant d'handicap dans la vie économique et sociale ».

Toutefois, malgré l'existence de ce cadre réglementaire et législatif favorable accordant aux collectivités locales un rôle central dans l'écosystème local de l'ESS, force est de constater que jusqu'à présent ce rôle n'a été assumé que d'une manière très ponctuelle. Les collectivités locales sont plutôt occupées par les questions de gouvernance administrative locale, de la bonne gestion des deniers publics et de l'amélioration des prestations des services municipaux.

Une activation de ce rôle permettrait sans doute à l'ESS de changer d'échelle et d'apporter des réponses concrètes aux défis économiques, sociaux et environnementaux au niveau local. Dans cette optique, le projet JEUN'ESS envisage de fournir un appui aux collectivités locales afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle dans l'émergence des dynamiques locales de l'ESS en contribuant à la co-construction des politiques locales de soutien à ce secteur et à ses organisations.

La démarche d'intervention préconisée consiste dans une première phase expérimentale à accompagner les collectivités locales dans le développement d'un modèle pérenne de

gouvernance, d'organisation et de soutien au secteur de l'ESS et à des projets pilotes ESS, en se référant aux dispositions de l'article 109 intégrant les finalités, les principes et les valeurs de l'ESS. Dans un souci d'appropriation locale, le projet accordera une attention particulière à l'implication effective des collectivités locales dans toutes les phases du processus de mise place de ces projets : à partir de l'identification des problèmes économiques, sociaux ou environnementaux à traiter, en passant par la concrétisation du projet, jusqu'à la phase d'accompagnement post-crétion. Par leurs attributions, les collectivités contribueront également au montage financier des projets en apportant une contribution matérielle ou en nature aux projets.

Le projet JEUN'ESS propose de créer un fonds « Fonds JEUN'ESS des collectivités locales pour l'ESS » ou « COMMUNITY FUND » d'euros pour financer 7 projets pilotes à fort potentiel d'emploi portés par les jeunes à raison de 200 000 euros par projet par gouvernorat. Le projet JEUN'ESS en coordination avec le ministère en charge des collectivités locales et le CRS correspondant procédera en premier lieu à l'identification sur la base de critères pertinents d'une collectivité locale partenaire au niveau de chaque gouvernorat. Ce processus sera basé sur des consultations préalables avec les parties prenantes, notamment les collectivités locales potentiellement bénéficiaires. Sept collectivités locales partenaires seront ainsi mobilisées pour l'élaboration de modèles de soutien à l'ESS à travers le développement et soutien à de projets pilotes au niveau local. Le processus prévoit le lancement, en partenariat avec les collectivités locales partenaires, d'un appel à projets pour sélectionner les meilleures propositions de projets pilotes qui recevront l'appui financier et l'accompagnement nécessaire pour une mise en œuvre réussie de ces projets. Les modalités de fonctionnement du fonds et les lignes directrices de l'appel à projet seront établies en étroite concertation avec les collectivités locales et le ministère de tutelle et ce, en respect de la législation en vigueur régissant les collectivités locales.

Afin de garantir une pleine appropriation institutionnelle et locale par les collectivités locales de toute la démarche de création des projets ESS, JEUN'ESS appuiera les collectivités locales à développer une vision claire du rôle des collectivités locales dans la promotion de l'ESS, à co-construire avec les acteurs locaux un modèle de soutien à l'ESS et à mettre en place les procédures administratives et financières nécessaires à l'activation de l'article 109 du code. Les activités de renforcement des capacités permettront aux collectivités locales d'échanger et réfléchir sur le meilleur modèle à mettre en place. Une journée d'étude prévue viendra couronner ce processus d'étude, de réflexion et de consultation, permettra de proposer, discuter et valider sur la base de ces échanges, contribuant à développer une ébauche de modèle concerté d'appui de l'ESS au niveau local. Cette ébauche sera affinée et finalisée par les Collectivités locales elles-mêmes avec l'appui de structures d'appui locales et du projet JEUN'ESS en tenant en compte des leçons qui seront tirés de l'expérience de création des projets pilotes.

Ainsi, s'inscrivant dans une logique à la fois expérimentale et démonstrative, la démarche de création des 7 projets pilotes prévus dans le cadre de ce cette troisième composante du projet JEUN'ESS permettra de tester et d'ajuster les procédures d'opérationnalisation de l'article 109. Il va sans dire que si dans la phase expérimentale l'appui financier sera fourni par le

« COMMUNITY FUND » avec une contribution matérielle de la part des collectivités locales, toutefois, la réflexion qui sera menée tout au long de cette phase devrait aboutir à mettre en place un mécanisme de soutien et financement pérenne des projets ESS qui sera alimenté par les ressources propres des collectivités locales.

En vue de généraliser la démarche adoptée à l'ensemble des collectivités locales, un atelier d'évaluation et de capitalisation de l'expérience de création des projets pilotes sera organisé afin d'identifier les bonnes pratiques, tirer les leçons et finaliser le modèle économique développé des collectivités locales pour la promotion de l'ESS dans leurs localités. Des modalités de dissémination adéquates et efficaces seront explorées, en concertation étroite avec les collectivités et territoires concernés.



LE COMMUNITY FUND

Le fonds « Fonds JEUN'ESS des collectivités locales pour l'ESS » ou « COMMUNITY FUND » d'un montant de permettra de financer sept (07) grands projets pilotes au niveau des 7 gouvernorats cibles (Jendouba, Kef, Kairouan, Sidi Bouzid, Kasserine, Kébili et Gabès) employant chacun au moins 20 personnes avec un coût de 200 000 euros par projet.

3- Objectifs de la consultation

La présente consultation vise à **sélectionner un consultant pour l'élaboration d'un manuel de procédures pour la gestion du COMMUNITY FUND.**

4- Responsabilités du consultant

La prestation sera mise en œuvre sous la supervision de l'équipe du projet JEUN'ESS.

Le consultant sera chargé de la réalisation des activités suivantes :

- Organiser une réunion de briefing avec l'équipe du projet JEUN'ESS,
- Elaborer une note méthodologique de la mise en œuvre de la prestation,
- Collecter toutes les informations nécessaires pour la mise en œuvre de la prestation,
- Organiser des réunions avec des acteurs et des personnes ressources de l'ESS et de travail avec les collectivités locales (ministère de l'économie et de la planification, partenaires sociaux, Direction générale des programmes municipaux, des conseils régionaux et des conseils des districts au ministère de l'intérieur, Instance générale de prospection et d'accompagnement du processus Décentralisé, CILG-VNG, COSPE, projets de coopération, incubateurs sociaux, organisations de l'ESS...).
- Présenter un draft (version provisoire) du manuel de procédures pour la mise en œuvre du COMMUNITY FUND ;
- Présenter la version finale du manuel de procédures pour la mise en œuvre du COMMUNITY FUND à la suite des recommandations de l'équipe du projet JEUN'ESS,

De son côté, l'équipe du projet JEUN'ESS fournira les services suivants :

- Mettre à la disposition du consultant toute la documentation nécessaire en relation avec le projet JEUN'ESS,
- Coordonner les réunions du consultant avec les partenaires du projet JEUN'ESS,
- Envoyer les propositions d'amélioration des versions provisoires du manuel de procédures
- Valider les livrables,

5- Livrables

Le consultant devrait produire et soumettre à l'OIT, en langue française, l'ensemble des documents suivants :

- Une note méthodologique et le chronogramme de la mise en œuvre de la prestation ;
- Le manuel de procédures de mise en œuvre du COMMUNITY FUND ;

6- Contenu des manuels de procédures :

- Le manuel de procédures de gestion du COMMUNITY FUND doivent contenir les parties suivantes :
- Objectifs / Résultats attendus / Indicateurs

- Public cible
- Budget
- Structures de mise œuvre
- Partenaires de mise en œuvre
- Plan d'action / chronogramme de mise en œuvre
- Plan de communication/information/sensibilisation
- Processus de candidatures
- Processus de sélection
- Processus d'incubation
- Processus d'appui technique
- Processus d'appui financier
- Processus d'accompagnement
- Processus de suivi-évaluation
- Bonnes pratiques

L'élaboration du manuel de procédures de mise en œuvre du COMMUNITY FUND doit tenir compte des points suivants :

- Les statuts juridiques des organisations de l'ESS ;
- Le code des collectivités locales ;
- La mission et le rôle des collectivités locales ;
- Le budget ;
- Le chronogramme de mise en œuvre du COMMUNITY FUND ;
- La contribution des collectivités locales ;

7- Profil du consultant

Formation :

- Formation supérieure en sciences économiques, sciences sociales, sciences juridiques, économie sociale et solidaire, management ou autres domaine connexe ;

Expérience professionnelle

- 5 ans d'expériences professionnelles avec le diplôme de maîtrise, de préférences dans les projets de développement de préférence liées aux politiques d'emploi, d'insertion professionnelle, de l'économie sociale et solidaire ; le développement local, la décentralisation, collectivités locales, municipalités...
- Expérience dans l'appui et l'accompagnement des collectivités locales et des municipalités,
- Expérience dans l'élaboration des manuels de procédures de gestion des fonds ;
- Connaissance du contexte régional en matière de création d'emplois en général et en économie sociale et solidaire serait un atout ;

- Une expérience avec le système des Nations Unies, en particulier l'OIT et une bonne connaissance de son mandat serait également un atout ;
- Une expérience avec les projets financés par l'Union Européenne,
- Capacité à établir et entretenir de bonnes relations interpersonnelles dans un environnement multiculturel de travail.

8- Dépôt des candidatures

Le présent appel à candidatures est ouvert aux consultants répondant aux exigences techniques demandées.

Les consultants intéressés devront soumettre leurs dossiers de candidature, par email aux adresses suivantes : infos.jeuness@gmail.com avec en copie belgecem@ilo.org **au plus tard le 05 septembre 2022 à 23h59, heure de Tunis**. L'objet du mail devra comporter la mention suivante : « Manuel de procédures COMMUNITY FUND – Projet JEUN'ESS »

Le dossier de candidature doit comporter :

Un dossier technique comprenant :

- Une note méthodologique présentant la démarche préconisée pour la mise en œuvre de la prestation,
- Le CV du consultant,
- Une liste de références professionnelles (au moins 3)

Un dossier financier comprenant :

Le dossier financier doit indiquer le nombre de jours (H/J) et le coût total (en HT et en TTC) de la réalisation de la prestation, à savoir les honoraires du consultant et les frais de déplacement.

9- Modalités de paiement :

Le paiement du consultant retenu sera effectué selon la modalité suivante :

- 10% du montant global après la remise et la validation de la note méthodologique de la mise en œuvre de la prestation,
- 90% du montant global après la remise et la validation du manuel de procédures de mise en œuvre du COMMUNITY FUND.